

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIGNAC

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	
Date de la Convocation : 23 septembre 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAYLA Alain, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, GARIBAL Christine, MAZENQ Mélanie, PEGUES Florence, CAYRE Jérôme.

Absents excusés ayant donné procuration : CAPMARTIN Marion (procuration à MAZENQ Mélanie), CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), LACOMBE Jean-Pierre (procuration à ISSALY Jean-Pierre), RUAT Gaëtan (procuration à MIRABEL Isabelle)

Secrétaire de séance : FILHOL Justine

Délibération n° 2026-76 – Commande publique Maîtrise d'œuvre pour la création d'un pumtrack

Exposé :

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un pumtrack au parc de la Peyrade. Cet équipement sportif et de loisirs sera structuré en trois circuits dont une piste pour débutants distincte. Les deux autres niveaux pourront avoir des portions de piste communes.

Les trois pistes seront éclairées, avec un système de temporisation pour l'extinction automatique.

Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de s'adjoindre les compétences d'un prestataire qualifié pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Après examen, M. le Maire propose de retenir l'offre du bureau d'études URBALINK pour un montant 19 775 euros HT.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de création d'un pumtrack.
- Valide la proposition du bureau d'études URBALINK pour la mission de maîtrise d'œuvre.
- Autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que l'ensemble des pièces se rapportant à ce projet.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le : 6 octobre 2026
- publication ou notification du : 6 octobre 2026

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE